

L'OFFRE MAÎTRISÉE

Le bouquet

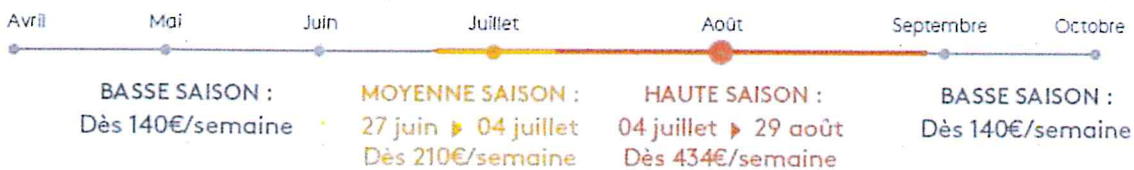
Tohapi, leader sur le marché de l'hôtellerie de plein air, vous fait découvrir plus de 250 campings à travers 9 pays : France, Espagne, Portugal, Italie, Croatie, Suisse, Allemagne, Autriche et Pays-Bas. Fort de nos 62 sites propriétaires complétés par une sélection minutieuse de sites partenaires, chacun de vos salariés pourra trouver son bonheur sur l'une de nos destinations parmi nos 25 000 hébergements.

Le Bouquet, c'est tout d'abord la garantie du meilleur tarif Tohapi.

Vous avancez de l'argent sur une cagnotte unique et l'intégralité des réservations prises par vos salariés viendront se débiter de celle-ci.

Offre en flexibilité maximale : chacun va choisir sa date, sa destination, sa gamme d'hébergement, sa typologie, les options souhaitées ainsi que la souscription ou non à une assurance annulation.

QUAND UTILISER L'OFFRE BOUQUET ?



Afin de simplifier le partenariat, nous avons travaillé sur 2 espaces différents :

- Un espace pour les élus : (l'identifiant est votre code partenaire, espace qui vous servira à piloter l'intégralité du partenariat)
- Un espace pour les salariés : <http://salariés.tohapi.fr> - *BTS PRIX CÉ*

NOS PLUS POUR LES SALARIÉS

Espace Salariés

- Tarifs négociés par le CSE
- Meilleur tarif garanti Tohapi
- Intégralité de l'offre Tohapi
- Disponible en temps réel 24h/24 7j/7

NOS PLUS POUR LES CSE

Espace Admin CSE

- Possibilité d'effectuer ou de confirmer les réservations de vos salariés
- Suivez et rechargez votre cagnotte
- Suivez et imprimez les documents de réservation
- Visualisez le planning de vos itinéraires et enregistrez les séjours de vos salariés

- Le salarié se connecte sur salariés.tohapi.fr
- Il renseigne le code partenaire saison CSE
- Il choisit son camping, clique sur « Réserver »
- Il s'identifie ou crée son compte
- Si gestion 100% CSE, son CSE reçoit sa demande de séjour **100% CSE** OU Si gestion 100% Partage, le salarié règle l'acompte? **100% PARTAGE**
- Le salarié se rapproche de son CSE pour les modalités de paiement **100% CSE** OU Le salarié reçoit une confirmation de son CSE et le solde à régler? **100% PARTAGE**
- Le CSE confirme le séjour du salarié. Le CSE ajoute la participation au séjour du salarié.

Vous restez le pilote & vous gagnez du temps